



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 04.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17.11.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

QUINT FONSEGRIVES FC / BEAUZELLE FC du 20.09.25 – Coupe du Conseil Départemental Nord – Poule H

Pour le club QUINT FONSEGRIVES FC

1 an d'interdiction de prise de licence à compter du 24.11.2025

Motif : Brutalité à spectateur au cours de la rencontre aggravé par le statut de mineur de la personne victime

Affaire n°2 :

BLAGNAC FC 2 / GARONNA NORD TLSAIN du 28.09.2025 – U15 Niveau A – Poule B

Pour le club de BLAGNAC FC

2 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 24.11.2025

Motif : Falsification d'une feuille de match

Art. 200 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football –

1 match de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 24.11.2025

Motif : Récidive d'avertissement

Match perdu par pénalité à l'équipe de BLAGNAC FC 2

Motif : Falsification d'une feuille de match

Affaire n°3 :

BAGATELLE FC / GARONNA NORD TLSAIN du 28.09.2025 – U17 Niveau A – Poule D

Pour le club de BAGATELLE FC

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.10.2025

Motif : Comportement excessif pendant la rencontre aggravé par son comportement devant la Commission

14 ans de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.10.2025
Motif : Brutalité à officiel au cours de la rencontre entraînant une ITT inférieure à 8 jours (Capitaine lors de la rencontre, fait aggravant non retenue par la Commission).

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 02.10.2025
Motif : Tentative de coup à officiel au cours de la rencontre

Demande l'annulation de sa licence et prononce une interdiction de prise de licence pendant 5 ans à compter du 24.11.2025

Motif : Comportement intimidant et menaçant envers officiel après la rencontre aggravé de par sa fonction de Président de club, par sa présence dans le vestiaire des officiels bien qu'en état de suspension et par sa tentative de dissimulation de preuves

Rétabli dans ses droits à compter de ce jour

Equipe U17

Mise hors compétitions de la 1^{ère} Phase du Championnat U17 et de la Coupe du District U17.

Réintégration de l'équipe en Départemental 2 pour la 2^{ème} Phase avec désignation d'un Délégué Officiel à la charge du club lors des rencontres à domicile

Demande la levée du huis-clos pour les rencontres à domicile des équipes seniors du club de BAGATELLE FC.